



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 61

Votants : 74 (dont 13 procurations)

N° 5

OBJET :

POLITIQUES  
CONTRACTUELLES

AVENANT 1 DU  
CONTRAT DE  
TERRITOIRE  
2017-2020  
AVEC LE  
DÉPARTEMENT DE  
L'ALLIER

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – F. SENNEPIN - F. DUBESSAY – N. RAY – J.M. GUERRE – J.P. BLANC - C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN – F. HUGUET - J. COGNET - JM. LAZZERINI – M. MORGAND – N. COULANGE – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – E. GOULFERT - M. GUYOT – A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET - G. MAQUIN (à partir de la délibération n°20) – E. VOITELLIER – MC. STEYER - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE – W. PASZKUDZKI - MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR - M.J. CONTE – C. LEPRAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. J. ROIG à F. DUBESSAY – JY. CHEGUT à JM. GUERRE – MC. VALLAT à A. DAUPHIN – H. DUBOSCQ à B. BAYLAUCQ – P. SEMET à C. BOUARD - JM. BOUREL à B. AGUIAR – J. BLETTERY à N. COULANGE - B. KAJDAN à JL. GUITARD - G. MAQUIN à JJ. MARMOL (de la délibération n°1 à la délibération n°19) - C. MALHURET à F. AGUILERA - YJ. BIGNON à E. VOITELLIER - JP. SALAT à C. BENOIT - C. POMMERAY à F. SKVOR, Conseillers Communautaires.

Absent excusé : M. C. CATARD - F. BOFFETY - A. GIRAUD, Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et considérant que le Département peut contribuer au financement des projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes ou leurs groupements, à leur demande,

**Vu** les statuts de la Communauté d'agglomération Vichy Communauté,

**Vu** le projet d'agglomération de Vichy Communauté adopté par le conseil communautaire le 28 septembre 2017,

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : - 1 OCT. 2019

Publiée ou notifiée

le : - 1 OCT. 2019

**Vu** la Délibération de l'Assemblée Départementale en date du 13 décembre 2016 portant nouvelles modalités de contractualisation avec les intercommunalités de l'Allier pour la période 2017-2020 / adoption du contrat type,

**Vu** la Délibération N°4C du Conseil Communautaire du 16 novembre 2017 donnant mandat au Président ou à son représentant pour signer le Contrat de Territoire avec le Conseil Départemental de l'Allier pour la période 2017-2020,

**Vu** la Délibération de l'Assemblée Départementale en date du 23 septembre 2019 autorisant la modification du Contrat de Territoire,

**Considérant** que lors la conclusion du Contrat de Territoire 2017-2020, il avait été fléché l'action « Axe Allier Rive Gauche » pour un montant total estimé à 18 M€,

**Considérant** qu'il est nécessaire de modifier l'assiette des dépenses éligibles de la subvention départementale en ciblant cinq postes de dépenses pour un montant total de 4 687 142 €,

**Propose** au Conseil Communautaire :

- D'approuver le projet d'avenant ci-annexé,
- D'autoriser M. le Président ou son représentant, à signer l'avenant n°1 du Contrat de Territoire avec le Conseil Départemental de l'Allier pour la période 2017-2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- Approuve ces propositions,
- Charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 26 septembre 2019.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



**CONTRAT DE TERRITOIRE**

**DEPARTEMENT DE L'ALLIER – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VICHY COMMUNAUTE**

**Période 2017 – 2020**

**AVENANT N°1**

ENTRE :

- Le **Département de l'Allier**, représenté par son Président, Monsieur Claude RIBOULET, habilité par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du 23 septembre 2019,

ET :

- La **Communauté d'agglomération** de Vichy Communauté, représentée par son Président, Monsieur Frédéric AGUILERA, habilité par délibération du Conseil communautaire du 26 septembre 2019,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 13 décembre 2016 portant création du dispositif de soutien aux projets des intercommunalités de l'Allier – modalités de contractualisation pour la période 2017/2020,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 20 juin 2017 portant contrat des territoires et du Département de l'Allier 2015–2017 et contrat de territoire 2017–2020 : évolutions des dispositifs

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 12 décembre 2017 portant contrat de territoire 2017/2020 : premières contractualisations et prorogation de la date limite de conclusion au 31 mai 2018 – Situation des contrats de territoires et Département de l'Allier (CTDA) pour la période 2105/2017,

Vu le contrat de territoire 2017/2020 de la Communauté d'agglomération de Vichy Communauté,

Vu la demande de la Communauté d'agglomération de Vichy Communauté,

il est convenu entre les signataires ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Lors de la conclusion du contrat de territoire 2017/2020, Vichy Communauté a fléché l'action « Axe Allier Rive Gauche » pour un montant total estimé à 18 000 000 euros. A l'engagement, le coût total de l'opération s'élève à 22 984 227,52 euros.

La subvention départementale est sollicitée sur une partie cette opération :

- réseaux pour un coût de 1 093 277,95 euros,
- construction métallique pour un coût total de 1 179 612,82 euros,
- bordures ouvrages pour un coût de 1 543 328,90 euros,
- plantations et engazonnement pour un coût total de 420 907,35 euros,
- mobilier–équipement–divers pour un coût de 450 014,00 euros,

soit un montant total de travaux de 4 687 142 euros.

La subvention est maintenue à 1 743 000 euros (37,19 %).

## **ARTICLE 2 :**

Le tableau récapitulatif des actions financées par le Département dans le cadre du contrat de territoire 2017/2020 de Vichy Communauté, pour un montant de subvention global de 5 013 000 euros, s'établit désormais comme suit :

### **CONTRAT DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – VICHY COMMUNAUTE**

#### **SYNTHESE DU PLAN D'ACTION**

<b>Actions</b>	<b>Coût H.T</b>	<b>Département</b>	<b>Interco</b>	<b>Région</b>	<b>Communes</b>	<b>Etat</b>	<b>Europe</b>	<b>Autres</b>
Plateau d'économie sportive – Phase 1	5 000 000 €	300 000 €	4 700 000 €	- €	- €	- €	- €	- €
Développement du stade équestre du Sichon	2 370 000 €	170 000 €	1 425 000 €	300 000 €	- €	200 000 €	- €	275 000 €
Piste de trot hippodrome Vichy	1 129 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	- €	- €	- €	529 000 €
Axe Allier Rive Gauche – Boucle des Isles	4 687 142 €	1 743 000 €	2 180 409 €	350 000 €	- €	213 733 €	200 000 €	- €
Voie régionale Axe Allier	1 000 000 €	100 000 €	600 000 €	- €	- €	- €	- €	300 000 €
Développement pôles touristiques Nord et Sud agglomération	2 000 000 €	200 000 €	1 050 000 €	- €	- €	750 000 €	- €	- €
Construction d'un dépôt de bus	2 350 000 €	700 000 €	1 350 000 €	- €	- €	300 000 €	- €	- €
Boulevard urbain – 3ème tranche	1 000 000 €	100 000 €	900 000 €	- €	- €	- €	- €	- €
Construction d'une nouvelle école de musique intercommunale	5 030 000 €	1 100 000 €	1 030 000 €	- €	900 000 €	500 000 €	1 500 000 €	- €
Réalisation d'un équipement structurant en	450 000 €	100 000 €	45 000 €	30 000 €	100 000 €	- €	175 000 €	- €

cœur de bourg								
CAVILAM	2 700 000 €	300 000 €	300 000 €	- €	- €	- €	- €	2 100 000 €
<b>Total</b>	<b>27 716 142 €</b>	<b>5 013 000 €</b>	<b>13 780 409 €</b>	<b>880 000 €</b>	<b>1 000 000 €</b>	<b>1 963 733 €</b>	<b>1 875 000 €</b>	<b>3 204 000 €</b>

**ARTICLE 3 :**

Conformément aux modalités du contrat initial, l'engagement des actions doit s'effectuer avant le 31 décembre 2020.

**ARTICLE 4 :**

Les articles non modifiés du contrat restent applicables.

Fait à Moulins,

Le

Claude RIBOULET  
Président du Conseil départemental

Frédéric AGUILERA  
Président de la Communauté d'Agglomération

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 5 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE

Objet de l'acte : 2019 - POLITIQUES CONTRACTUELLES - AVENANT 1 DU CONTRAT DE TERRITOIRE 2017-2020 AVEC LE DEPARTEMENT DE L'ALLIER

.....  
Date de décision: 26/09/2019

Date de réception de l'accusé 01/10/2019

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 26sep2019\_5

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20190926-26sep2019\_5-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .10

Finances locales

Divers

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 5.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20190926-26SEP2019\_5-DE-1-1\_1.pdf )